

BACTÉRIOLIT[®] 4

Technologies Marcel MEZY[®]

Pour transformer rapidement toute matière organique (fumiers, lisiers, digestats, matières végétales, ...) en humus



Produit utilisable en Agriculture Biologique
conformément aux règlements européens (UE) 2018/848 et (UE) 2021/1165
Produit conforme au NOP (US National Organic Program)

- Additif pour litières, fumiers, lisiers, digestats et composts, contenant des minéraux naturels et un compost végétal fait à partir d'une sélection de végétaux naturels sur lesquels se sont développés les microorganismes spontanés des Technologies Marcel MEZY.
- Complexe de Micro-Organismes (CMO), reconnu par l'Administration pour le compostage à la ferme sans retournement des fumiers de volailles et l'obtention d'un AMENDEMENT ORGANIQUE NORMÉ NF U44-051* commercialisable et sortant du plan d'épandage une fois vendu.

EFFICACITÉ ET MODE D'ACTION

Le BACTÉRIOLIT 4 est un additif de compostage 100 % naturel qui **active la transformation biologique rapide des fumiers et lisiers en humus et améliore leur efficacité**, notamment en réorganisant les formes d'azote qu'ils contiennent. **Les éléments minéraux contenus dans les engrais de ferme sont réorganisés et fixés sur le complexe argilo-humique et restitués aux plantes au lieu d'être évaporés ou lessivés.** Ainsi, la plante se nourrit de façon plus équilibrée, plus régulière et sur une période plus longue.

BACTÉRIOLIT 4 permet donc en conséquence :

- **Amélioration de l'ambiance des bâtiments d'élevage et à l'épandage** (moins de dégagements d'ammoniac, donc moins d'odeurs)
- **Améliore l'efficacité** des engrais de ferme
- **Facile à appliquer**
- **Moins de croûtes** dans les fosses à lisier
- **Lisiers plus homogènes**

* à condition que son analyse soit conforme à la norme NF U44-051 et que la production ne dépasse pas en moyenne 3 t/jour. Au-delà de 3 t/j le site de compostage est soumis à la réglementation ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

ÉCONOMIQUE ET EN ADÉQUATION AVEC L'ENVIRONNEMENT

- **Augmentation** de la marge brute
- **Moins de pertes** par lessivage
- Active la **transformation rapide** des fumiers et lisiers en **humus**
- **Moins de pertes par dégagements gazeux**
- **Mieux valoriser** et utiliser aux bonnes périodes le fumier et le lisier
- Composte les fumiers **naturellement sans retournement**
- **Meilleure restitution** aux plantes
- **Remplace** les apports d'engrais et d'amendements
- **Optimise la gestion de l'azote**

UTILISATION

- Litière accumulée ou caillebotis :

250 à 750 g/m³ de lisier 1/3 dose au premier paillage + 1/3 dose avant le curage, le 3ème tiers s'applique soit aussi avant le curage soit réparti toutes les semaines (voire tous les jours) si l'on souhaite améliorer plus intensément l'ambiance du bâtiment.

Si les curages sont espacés de plus de 10 semaines : réduire le premier apport à 10 % de la dose totale et répartir le reste tout au long de l'élevage pour adapter la vitesse de compostage.

- Fumier :

à utiliser après paillage

- Dans la fosse pendant le malaxage :

250 à 750 g/m³

- Logettes :

Appliquer toutes les semaines ou tous les jours sur l'aire de raclage ou sur le tas ou dans la fosse

• Élevage porcin :

- Maternité : 30 g/truie/semaine
- Post sevrage : 5 g/porcelet/semaine
- Engraissement : 9 g/porc/semaine

• Bovins/ovins/caprins :

250 à 500 g/m³ de fumier ou lisier

• Aviculture

250 à 750 g/m³ de fumier ou lisier

• Valorisation agronomique

Dose à l'hectare 7,5 kg



PRÉCAUTIONS : PAS D'APPORT CONJOINT de produits à effets antiseptiques : superphosphate, chaux vive, désinfectants... En cas de désinfection, réaliser l'apport du BACTÉRIOLIT Concentré au moins 10 jours après la désinfection.

CONDITIONNEMENT

🍷 Sac de 10 kg, disponible en palette de 30 sacs - 300 kg